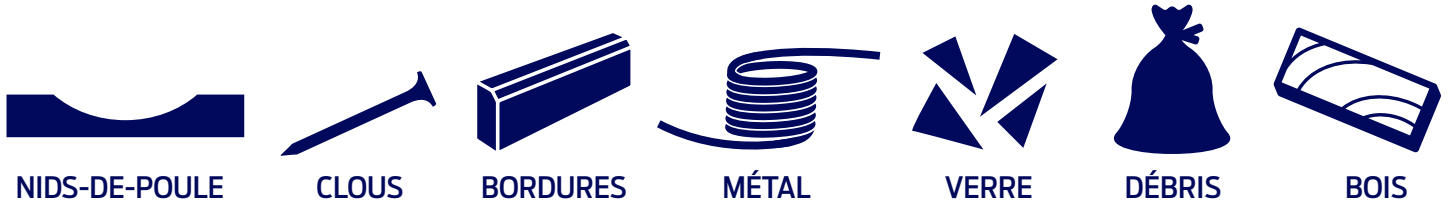


Programme de protection des pneus et des jantes Ford.

Poursuivez votre route, même quand elle devient cahoteuse.

Les pneus et les jantes sont parmi les composants du véhicule les plus susceptibles d'être endommagés. Quand la route devient cahoteuse, le programme de protection des **pneus** et des **jantes** Ford est là pour vous.

Ce programme couvre la réparation ou le remplacement de pneus et de jantes en raison de dommages causés par les avaries routières courantes telles que :



COMPRIS DANS LA COUVERTURE* :

- Montage, équilibrage et corps de valve.
- Capteurs du système de surveillance de la pression des pneus (SSPP), reprogrammation du système et (ou) remplacement du SSPP en cas de défaillance des pneus ou des jantes.
- Couverture allant jusqu'à 8 ANS.
 - Choisissez une durée limitée et vous profitez d'une protection pour un kilométrage illimité!

* Veuillez consulter votre entente pour connaître les dommages qui ne sont pas couverts, comme les dommages esthétiques et les dommages causés par le vandalisme, le vol ou la conduite avec des pneus dont la pression est faible ou inexistante.

LE PROGRAMME DE PROTECTION DES PNEUS ET DES JANTES FORD COMPREND ÉGALEMENT :



Assistance routière.†



Remboursement des frais de location.††



Franchise de 0 \$.

† Prolonge la couverture du service d'assistance routière à titre gracieux au-delà de la couverture offerte par la garantie du véhicule lorsque les limites de temps ou de kilométrage du programme dépassent la période de couverture de l'assistance routière offerte par la garantie du véhicule.

†† Jusqu'à 50 \$ par jour pendant deux jours pour les véhicules Ford. Jusqu'à 60 \$ par jour pendant deux jours pour les véhicules Lincoln.

Le programme de protection des **pneus** et des **jantes** Ford... une manière intelligente de **contribuer à protéger votre investissement!**



FORD PROTECT®

Couvrez TOUS les pneus et TOUTES les jantes.

Le programme de protection des pneus et des jantes Ford couvre chaque pneu et chaque jante achetés et installés durant la période de couverture[^], y compris :

- les pneus et les jantes d'hiver!

Remarque : Un supplément est imposé pour les applications commerciales, les pneus dotés de la technologie de roulage à plat ou auto-obturants, les pneus à cote de vitesse U ou supérieure, et les pneus à désignation M/T.



[^] Les pneus sur le véhicule pourraient être examinés avant l'entrée en vigueur de la couverture. Le coût associé à la protection des jantes non installées à l'usine ne doit pas dépasser le coût des jantes installées à l'usine.

Pourquoi choisir Ford Protect?



COMMODITÉ

- **Soutien par le concessionnaire** – dans tous les concessionnaires Ford au Canada et aux États-Unis.
- **Options de limites de temps et de kilométrage** – en fonction de votre profil de propriétaire.



CONFIANCE

- **Soutenu par Ford à 100 %** – une couverture sur laquelle vous pouvez compter.



VALEUR

- **Limitez les dépenses de votre poche** – payez 0 \$ lors de vos rendez-vous pour les réparations couvertes!
- **Financement facile** – les coûts du programme peuvent être ajoutés à votre contrat de financement au moment de la vente du véhicule[¶].
- **Couverture transférable** (des frais de cession peuvent s'appliquer.)

[¶] Disponible uniquement si le programme est ajouté au contrat au moment du financement du véhicule. Le programme ne peut être financé à une date ultérieure.

Consultez le concessionnaire pour connaître les détails sur les conditions, les restrictions et les exclusions applicables. Cette brochure vise uniquement à fournir des renseignements généraux limités sur le programme Ford Protect, car certaines restrictions et exclusions s'appliquent. La disponibilité, les avantages et la couverture des différents programmes peuvent varier d'une province à l'autre. Les images de cette brochure sont utilisées à titre d'exemple seulement. Le souscripteur pour l'Alberta, la Colombie-Britannique, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, la Saskatchewan et le Yukon est l'American Bankers Insurance Company of Florida (« ABIC »). La Compagnie Ford du Canada Limitée est l'obligé pour toutes les autres provinces et l'administrateur pour toutes les provinces.

ABIC, ses filiales et ses sociétés affiliées exercent leurs activités au Canada sous le nom d'Assurant^{MD}. Assurant^{MD} est une marque déposée d'Assurant, Inc.

Veillez noter que la Loi sur la protection du consommateur du Québec offre une garantie sur les biens achetés ou loués – ils doivent pouvoir servir à un usage normal pendant une durée raisonnable. Veillez consulter votre concessionnaire pour en savoir davantage.

Contribuez à la PROTECTION de votre véhicule – et de votre budget – avec Ford Protect!

Des conditions s'appliquent. Consultez votre conseiller technique pour obtenir la liste complète des composants couverts par chaque programme.



FORD PROTECT[®]